



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Points 136 et 68 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

Promotion et protection des droits de l'enfant :
promotion et protection des droits de l'enfant

Droits de l'enfant

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/72/L.21/Rev.1](#)

Quarantième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné l'état présenté par le Secrétaire général ([A/C.5/72/16](#)) conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/72/L.21/Rev.1](#) relatif aux droits de l'enfant. À l'occasion de son examen, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des informations et des précisions complémentaires, puis des réponses écrites qu'il a reçues le 11 décembre 2017.

2. Il est indiqué dans l'état susvisé qu'aux termes de l'alinéa c) du paragraphe 41 du projet de résolution [A/C.3/72/L.21/Rev.1](#), l'Assemblée générale prie la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé de renforcer sa coopération avec les États, les organes et organismes des Nations Unies, les organisations régionales et plus particulièrement les organisations sous-régionales, et d'intensifier les activités de sensibilisation du public, notamment par la collecte, l'évaluation et la diffusion des meilleures pratiques et des enseignements, conformément au mandat actuel ([A/C.5/72/16](#), par. 2).



II. Ressources nécessaires

3. Il est indiqué au paragraphe 12 du même état que, pour donner suite à ces demandes, il faudra prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 671 800 dollars (dont des ressources non renouvelables de 86 200 dollars), au titre des chapitres 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (524 800 dollars) et 29D (Bureau des services centraux d'appui) (147 000 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.

4. Au chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble), le montant proposé de 524 800 dollars permettrait de financer deux postes (1 P-5 et 1 P-4) (442 700 dollars), les voyages (70 000 dollars), les services contractuels (6 500 dollars), les frais généraux de financement (2 800 dollars) et le mobilier et le matériel (2 800 dollars). Au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui), le montant proposé (147 000 dollars) inclut les frais généraux de fonctionnement (126 400 dollars) et le mobilier et le matériel (20 600 dollars).

5. Il est indiqué dans l'état qu'aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 pour financer les activités demandées et qu'il n'est pas possible de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées pendant l'exercice. Le Secrétaire général déclare qu'il faut donc prévoir pour l'exercice biennal 2018-2019 des crédits supplémentaires d'un montant de 671 800 dollars ([A/C.5/72/16](#), par. 13).

Postes proposés

6. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il existe actuellement 10 postes [1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1°C) et 2 G(AC)] approuvés au titre du budget-programme du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. En ce qui concerne le nouveau poste de P-5 proposé, le Comité consultatif a été informé que le spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5) serait principalement chargé d'élargir la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, y compris en associant au nom du Bureau les organisations sous-régionales qui sont des acteurs pour la première fois, et de contribuer au renforcement des liens avec les acteurs régionaux. Le spécialiste des questions politiques (hors classe) serait le principal responsable de la liaison avec les organisations sous-régionales et serait en contact avec les coordonnateurs nationaux dans les pays concernés, tout en contribuant également à l'analyse des enseignements tirés. **Compte tenu des fonctions qui seraient confiées au titulaire du poste de P-5, en particulier assurer la liaison avec les organisations sous-régionales, le Comité consultatif recommande d'approuver le poste de la classe P-5 qu'il est proposé de créer.**

7. En ce qui concerne le poste de la classe P-4 proposé, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le spécialiste des questions politiques (P-4) serait la principale personne responsable de la campagne de sensibilisation, et travaillerait avec un fonctionnaire chargé des communications (P-3) afin d'élaborer de nouveaux outils d'information et de communication et d'enrichir les enseignements tirés et les pratiques optimales grâce aux informations et aux connaissances acquises. **Compte tenu des ressources existantes en matière de communication, et de la contribution du poste de P-5 proposé à l'analyse des enseignements tirés, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le poste de P-4 proposé soit justifié à ce stade. Le Comité consultatif recommande donc un poste de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4, qui serait réexaminé dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020-2021.**

Autres objets de dépense

8. En ce qui concerne les voyages, le Comité consultatif a reçu, en réponse à ses questions, le détail de la répartition des ressources proposées, dont le montant s'élève à 70 000 dollars :

(En dollars des États-Unis)

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (4)*(1)*(2)	(6)	(7)	(8) = (5) + (6)*(3)*(2) + (7)*(2)	
De	À	Nombre de voyages	Nombre de voyageurs	Durée du voyage (nombre de jours)	Coût du billet d'avion (par personne)	Coût total des billets d'avions	Indemnité journalière de subsistance	Faux frais au départ et à l'arrivée		Coût total
New York	Djibouti	1	1	5	9 999	9 999	187	250		11 184
New York	Libreville	1	1	5	9 903	9 903	352	250		11 913
New York	Lima	1	2	4	2 600	5 200	240	250		7 620
New York	Abuja	1	1	5	10 000	10 000	213	250		11 315
New York	Bogota	1	2	4	1 900	3 800	150	250		5 500
New York	Manille	1	1	5	9 493	9 493	256	250		11 023
New York	Kinshasa	1	1	5	9 616	9 616	283	250		11 281
										69 836
Total										(arrondi à 70 000)

Le Comité consultatif n'est pas convaincu de l'exactitude des estimations concernant certains des voyages proposés, pour ce qui est par exemple du coût des billets d'avion de New York à Djibouti, Libreville et Abuja. Il recommande par conséquent une réduction de 10 % (7 000 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages.

III. Questions diverses

9. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau travaillait en étroite coopération avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question de la violence à l'encontre des enfants sur une série de questions, au niveau des responsables comme au niveau opérationnel, afin de coordonner leurs activités et d'échanger des informations. Le Comité consultatif a également été informé que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé avait rencontré la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant, pour s'entretenir de questions d'intérêt commun et identifier les domaines dans lesquels un travail conjoint pourrait être utile, s'agissant notamment de la traite des enfants et des violations transfrontalières dont sont victimes les enfants. Le Comité consultatif a en outre été informé que le Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé présentait chaque année un rapport au Conseil des droits de l'homme et rencontrait par ailleurs régulièrement le Président du Comité des droits de l'enfant pour examiner les questions inscrites à leur ordre du jour. **Tout en prenant note des différents mandats et fonctions de chaque entité, le Comité consultatif encourage le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé à poursuivre ses efforts pour**

coordonner ses activités avec celles des entités pertinentes de manière à assurer l'utilisation rationnelle des ressources.

IV. Conclusion

10. Compte tenu des recommandations et des observations susvisées, le Comité consultatif recommande que la Cinquième Commission informe l'Assemblée générale que, si celle-ci adoptait le projet de résolution [A/C.3/72/L.21/Rev.1](#) :

a) Des crédits supplémentaires d'un montant de 664 800 dollars devront être ouverts, à raison de 517 800 dollars au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) et de 147 000 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à imputer sur le fonds de réserve ;

b) Il faudrait prévoir un montant de 50 000 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, à compenser par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) ;

c) Il faudrait également créer un poste de la classe P-5, à compter du 1^{er} janvier 2018, au titre du chapitre 1 (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019.